

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 22 (1951)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE PARAÎT UNE FOIS PAR MOIS N° 9. SEPT. 1951

SOMMAIRE :

- Le concours de composition de l'ADIJ 1951.*
- Saint-Ursanne, notre bonne ville*
- L'horloge de la tour de la collégiale de Saint-Ursanne*
- Chronique bibliographique*

Le concours de composition de l'ADIJ 1951

Le 10 janvier 1951, le comité de l'ADIJ ouvrait un concours de composition et invitait jeunes gens et jeunes filles des 8^e et 9^e années scolaires, de l'école primaire et de l'école secondaire à y participer. Le sujet à traiter était imposé : « Mon village » ou « Ma ville ». Il était recommandé de développer surtout les idées se rapportant à l'aspect général, à la situation, à l'architecture, aux habitants et à leurs occupations, au folklore, au commerce et à l'industrie. C'était le deuxième concours de ce genre qu'organisait notre association. Comme le premier il était doté de prix.

C'est 49 travaux qui nous ont été envoyés dans les délais prescrits, dont 7 collectifs, 20 individuels et 22 compositions d'une même classe, appréciées par le jury comme travail collectif.

Un jury composé de 3 pédagogues et de 2 membres du comité de l'ADIJ, présidé par M. le Dr Pierre Rebetez, professeur à Delémont, a apprécié les travaux et présenté son rapport au comité de l'ADIJ dans sa séance du 6 septembre 1951 à Macolin. Il a estimé que les travaux collectifs méritaient une attention particulière parce qu'il fallait pouvoir récompenser la somme de travail fourni et dédommager les concurrents qui, parfois, ont fait des sacrifices pour la présentation de leur travail. Certains travaux ne répondaient pas aux conditions du concours. Ils ont été pris en considération tout de même. Ils reçoivent une récompense et non pas un prix.

Le jury a conclu son rapport en disant que le concours avait véritablement été couronné de succès et qu'il fallait le répéter à l'avenir. On peut tirer d'intéressantes monographies des travaux présentés et il est aisé de constater, à la lecture des textes, que les élèves ont appris à mieux connaître leur pays.

Tous les travaux présentés sont la propriété de l'ADIJ et ils ne seront pas rendus à leurs auteurs.

Prix :

Palmarès

- 1er prix 75 fr. Classe primaire supérieure de St-Ursanne (M. G. Cramatte).
- 2e » 65 fr. Classe supérieure d'Orvin (M. J. Zbinden).